



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 décembre 2017
Français
Original : arabe

Lettres identiques datées du 14 décembre 2017, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Comme suite aux nombreuses lettres que nous vous avons adressées au sujet des crimes barbares perpétrés par la « coalition internationale » dirigée par les États-Unis d'Amérique et des atteintes constantes qu'elle commet à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne, ainsi qu'à l'encontre de la population syrienne innocente, je tiens à vous informer de ce qui suit :

Le 13 décembre 2017, la coalition internationale illégitime dirigée par les États-Unis d'Amérique a une fois de plus perpétré un massacre à l'encontre de civils syriens, lorsque ses avions de combat ont bombardé une zone résidentielle du village de Jourdhi-Est, dans la province de Deïr el-Zor, faisant 23 morts, dont huit enfants et six femmes, et détruisant des habitations, des biens civils et des infrastructures.

La coalition internationale a commis ce nouveau crime odieux au moment où l'Armée arabe syrienne et ses alliées sont parvenus à vaincre l'organisation terroriste Daech et l'ont contrainte à quitter les principales villes de la province de Deïr el-Zor, afin de donner l'impression que son aviation combat Daech. En réalité, elle l'utilise pour transporter les terroristes vers des lieux sûrs et assurer leur protection. Elle a pris cette décision après l'échec des manœuvres frénétiques qu'elle a entreprises de concert avec ses supplétifs et ses alliés pour entraver l'action menée par l'Armée arabe syrienne et ses alliés dans la lutte contre Daech.

La République arabe syrienne condamne énergiquement les agressions, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis par la coalition internationale à l'encontre de civils syriens. De même, elle condamne fermement le comportement de nombreuses parties, qui disent se soucier de l'état de droit, des droits de l'homme et du droit international humanitaire mais qui ferment les yeux sur les massacres perpétrés par la coalition dans les provinces de Raqqa et de Deïr el-Zor.

Le Gouvernement considère en outre qu'en ne se désolidarisant pas des crimes et des massacres que la coalition commet en leur nom, certains des États qui en sont membres y contribuent activement. Aujourd'hui, ce n'est un secret pour personne que la coalition joue un rôle sinistre et dangereux consistant à appuyer le terrorisme, à s'attaquer au peuple syrien et à anéantir ses capacités, comme le prouvent les



événements récents, les nombreux comptes rendus et photographies aériennes et les témoignages attestant que la coalition et ses supplétifs sur le terrain s'entendent avec Daech et coordonnent leur action avec elle sur le terrain, afin d'aider ses membres terroristes à s'attaquer à l'Armée arabe syrienne et à ses alliés et ensuite à fuir vers d'autres zones.

Le Conseil de sécurité n'a encore pris aucune décision tendant à faire cesser les attaques perpétrées par la coalition internationale contre la République arabe syrienne et les paisibles civils de la région, y compris les femmes et les enfants, en raison de la supercherie des États-Unis et de leur alliés, qui disent combattre Daech et s'enorgueillissent de leur prétendue victoire sur elle, alors que la réalité est tout autre. Ce sont la République arabe syrienne, ses alliés et ses forces d'appui qui ont vaincu Daech et les autres groupes terroristes.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,
Ministre plénipotentiaire
(Signé) Mounzer **Mounzer**
